

## Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public

### Espace de restauration dans le parc du HEYRITZ

#### I. Organisme gestionnaire

Ville de Strasbourg  
1 parc de l'Etoile  
67076 Strasbourg Cedex

#### II. Date de publication

1703/2025

#### III. Objet du titre domanial

La ville de Strasbourg recherche un prestataire pour proposer de la petite restauration alimentaire et vente de boissons non alcoolisées

#### IV. Localisation

Parc du Heyritz (place de Vologda) à Strasbourg

#### V. Modalités d'occupation

L'autorisation d'occupation donnera lieu à la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public.

L'autorisation d'occupation sera établie pour une durée de 1 an, sans reconduction tacite. Renouvellement possible par avenant pour une période à définir.

Conformément à l'article L.2125-3 du Code général de la propriété des personnes publiques, l'occupation est consentie moyennant le paiement d'une redevance domaniale.

L'occupation devra se faire dans le strict respect de la réglementation en vigueur.

Règlement des espaces verts publics :

<https://www.strasbourg.eu/documents/976405/1163347/reglement-espaces-verts-publics.pdf/54824333-9b10-7dad-8d0f-d1d4f166365a?version=3.0&t=1732716703095>

Arrêté du 18 décembre 2024 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025- Article 11.1 - Zone A : 46.80 euros/ M<sup>2</sup>/mois

#### VI. Procédure de candidature

La présente procédure est prise conformément aux dispositions du Code Général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L2122-1-1 alinéa 2 relatif aux occupations de courte durée ou dont le nombre d'autorisations disponibles n'est pas limité. Celle-ci vise à renseigner les candidats quant aux modalités générales d'occupation et à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent.

## Éléments de candidature

Documents à fournir :

- la photocopie recto-verso de la carte définitive permettant l'exercice d'activités non sédentaires délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie pour les personnes exerçant une activité commerciale et par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour les personnes exerçant une activité artisanale, en cours de validité, (uniquement pour les commerçants dont le siège n'est pas localisé à Strasbourg)

- l'extrait "K bis" du Registre du Commerce et des Sociétés, daté de 2025

- l'attestation de la police d'assurance multirisque 2025 (responsabilité civile, incendie, vol et vandalisme) - une présentation de l'offre proposée (équipements, menus, visuels, le cas échéant la description des engagements environnementaux (circuits d'approvisionnements alimentaires, réductions des déchets, utilisation des consommables sans plastique...) et des engagements sociaux (contrat d'insertion, embauche de personnes en situation de handicap, engagement en faveur de la vie associative...)

- statut

-inscription au tribunal judiciaire

- lettre de candidature.

-Descriptif de votre projet : Produits proposés, type de cuisine et boissons, procédure de mise en œuvre de la cuisine, garantie hygiène et sécurité alimentaire, type de structure, autonomie en eau et électricité.

## Date limite de candidature

31/03/2025 à 12h00 (heure de Paris)

## Modalités de transmission

Les candidatures devront être transmises par voie électronique à l'adresse : pauline.herzog@strasbourg.eu

L'objet du courriel devra obligatoirement et uniquement mentionné :

*APP [objet de la publication] + Nom du candidat (société, association, nom de famille du porteur si structure en cours de construction).*

Un accusé de réception sera adressé par voie électronique.

## **VII. Modalités d'attribution**

À l'issue de la présente publication, les candidats pourront se voir attribuer le titre par la Ville de Strasbourg.

Dans le cas où un nombre de candidats ayant manifesté un intérêt à la délivrance du titre d'occupation nécessiterait l'organisation d'une procédure de sélection, la Ville de Strasbourg organisera celle-ci afin de départager les candidats.

Les modalités de la sélection seront alors communiquées par mail aux seuls candidats ayant manifesté leur intérêt dans les délais impartis.

## **VIII. Contacts**

Service des Espaces verts et de nature, département des Espaces verts urbains.

EspacesVertsEtDeNature-EspacesVertsUrbains@strasbourg.eu